

Le Comité régional,

Ayant examiné la résolution WHA27.51 adoptée par la Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé;

Préoccupé par le fait que le paludisme demeure une maladie grave dans certaines régions du monde en raison :

- a) des difficultés financières et administratives rencontrées par les gouvernements des pays concernés dans la mise en oeuvre de leurs programmes antipaludiques; et
- b) des problèmes techniques que posent le comportement de certains vecteurs et la résistance des souches de parasites aux antipaludiques;

Notant néanmoins avec satisfaction que dans plusieurs parties de la Région du Pacifique occidental, les opérations antipaludiques ont nettement affecté l'incidence de la maladie,

1. INVITE les gouvernements :

- a) à fixer la priorité à accorder aux programmes antipaludiques par rapport aux autres grands programmes;
- b) à continuer à accorder tout leur soutien administratif et financier aux campagnes de lutte antipaludique;
- c) à encourager une plus grande participation des services de santé généraux à la mise en oeuvre et à l'évaluation des opérations de lutte antipaludique;

2. SOULIGNE la nécessité de maintenir la vigilance même lorsque l'incidence de la maladie a été réduite à un faible niveau;

3. NOTE avec satisfaction l'assistance bilatérale accordée par certains Etats Membres à des pays et territoires de la Région pour leurs activités de lutte antipaludique et souhaite que les pays qui en ont les moyens continuent à fournir ce type d'assistance;

4. PRIE le Directeur régional de continuer à accorder toute l'assistance possible aux gouvernements qui rencontrent des problèmes dans la mise en oeuvre de leurs campagnes, et de les aider à résoudre certaines des difficultés techniques dues au comportement du vecteur et à la résistance des parasites aux anti-paludiques.

Cinquième séance, 5 septembre 1974